

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le pro-maire, Martin Thibeault, en remplacement du maire monsieur André Rioux absent, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Gaétan Boutin # 2

M. Mathieu Breton # 3, Absent

Mme Johanne Sabourin # 5

M. Jocelyn Lantagne # 4

M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 11 décembre 2023
4. Correspondance et informations
 - a- Demande de commandite cours de Pound session automne
 - b- Demande d'appui financier l'accueil d'Amos
 - c- Demande d'appui association pulmonaire du Québec
 - d- Proclamation santé mentale
 - e- Demande de commandite cours de pound session hiver
 - f- Demande de commandite la ressource
 - g- Demande de commandite club de patinage
 - h- Demande de commandite de cours de danse fitness
5. Soumission ponceau
6. Soumission drain français Maison du Citoyen
7. Avis de motion fausses alarmes
8. Avis de motion brûlage extérieur
9. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien du réseau routier
10. Demande d'appui-Organisation soirée contes et légendes
11. Mise à jour politique des ressources humaines employées
12. Avis de motion Politique en matière de drogues, alcool et médicaments
13. Formation Loi 25
14. Colloque officier municipal

15. Renouvellement contrat H2LAB
16. Résolution éco-entreprise Québec
17. Demande d'aide financière au fonds touristique de la MRC d'Abitibi, volet 2, rénos-acquisitions
18. Formations direction générale
19. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
20. Dépôt du rapport budgétaire du mois de décembre 2023
21. Adoption des dépenses
22. Varia :
23. Période de questions du public
24. Levée

Adoptée

2024-01-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 11 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre et de la séance extraordinaire du 11 décembre.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-01-03 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE POUND SESSION AUTOMNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de commanditer le cours de pound session automne 2023 au coût de 180 \$.

Adoptée

2024-01-04 DEMANDE D'APPUI FINANCIER L'ACCUEIL AMOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de donner un appui financier de 50 \$ à l'Accueil d'Amos.

Adoptée

2024-01-05 DEMANDE D'APPUI ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de donner leur appui à l'association pulmonaire pour la lutte contre le radon.

Adoptée

2024-01-06 PROCLAMATION SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème << S'accepter, c'est être soi-même ensemble>>;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE. Le conseil municipal de Saint-Marc-de-Figuery lors de la séance du 15 janvier 2024, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème <<S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble>>.

Adoptée

2024-01-07 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE POUND SESSION HIVER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de commanditer le cours de pound session hiver au coût de 210 \$ pour 14 cours.

Adoptée

2024-01-08 DEMANDE DE COMMANDITE LA RESSOURCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de faire un don de 50 \$ à la ressource pour personnes handicapées.

Adoptée

DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE PATINAGE

Les membres du conseil présents ont décidé de ne pas commanditer le club de patinage artistique d'Amos. La directrice générale a demandé à deux reprises le nombre de patineurs (ses) qui venaient de Saint-Marc-de-Figuery et nous n'avons eu aucun retour de la part des organisateurs.

2024-01-09 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE DANSE FITNESS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents de commanditer le cours de danse fitness au coût de 105 \$ pour 7 cours.

Adoptée

2024-01-10 SOUSSION PONCEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'octroyer le contrat pour l'agrandissement du ponceau secteur Sigouin où est situé le réservoir d'eau au coût de 3 702.20 \$ taxes incluses.

Adoptée

SOUSSION DRAIN FRANÇAIS MAISON DU CITOYEN

Les membres du conseil présent ont demandé de reporter la demande au mois de février pour demander plus de spécifications sur les soumissions reçues.

AVIS DE MOTION FAUSSES ALARMES

Monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur les fausses alarmes.

Adoptée

AVIS DE MOTION BRÛLAGE EXTÉRIEUR

Monsieur le conseiller Yvon Lantagne donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur les brûlages extérieurs.

Adoptée

**2024-01-11 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET
ENTRETIEN DU RÉSEAU**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 991 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi

que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée

2024-01-12 DEMANDE D'APPUI-ORGANISATION SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'appuyer la Corporation de développement socio-économique de Saint-Marc-de-Figuery et d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à rédiger, signer et déposer un projet au fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'organisation de la soirée contes et légendes du 1^{er} mars 2024.

Adoptée

2024-01-13 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EMPLOYÉES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter les mises à jour mineures à la Politique des ressources humaines des employés. La Politique sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

AVIS DE MOTION POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS

Madame la conseillère Johanne Sabourin donne un avis de motion et le dépôt de la politique en matière de drogues, alcool et médicaments.

Adoptée

2024-01-14 FORMATION LOI 25

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil

présents d'accepter l'inscription des employés pour une formation 1heure sur la Loi 25 au coût de 75 \$ par personne.

Adoptée

2024-01-15 COLLOQUE OFFICIER MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter que l'inspectrice participe au colloque de la COMBEQ du 17 au 20 avril à St-Hyacinthe. Le coût de la chambre est 624.76 \$ les frais de transport et de repas à inclure.

Adoptée

2024-01-16 RENOUVELLEMENT CONTRAT H2LAB

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'octroyer le contrat des tests de station de pompage et du bassin à H2LAB.

Adoptée

2024-01-17 RÉSOLUTION ÉCO-ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q2) («la Loi») a été modifiée par *La Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente

portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une entente entre les organismes municipaux et Éco Entreprises Québec, cette dernière deviendra responsable de la collecte et du transport des matières recyclables des territoires n'ayant pas conclu d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi ne souhaitent pas qu'Éco Entreprises Québec s'occupe de la collecte et du transport des matières recyclables pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a signifié son intérêt à être l'organisme signataire de l'entente-cadre pour la MRC d'Abitibi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu par les membres du conseil présent :

- **Que** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery reconnaît la Ville d'Amos comme organisme signataire de l'entente-cadre et ses annexes pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.
- **Que** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery s'engage à signer une entente intermunicipale avec la Ville d'Amos afin d'assurer le déploiement de l'entente-cadre et ses annexes.

Adoptée

2024-01-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI, VOLET 2, RÉNOS-ACQUISITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau à compléter, signer et faire le dépôt d'une demande d'aide financière qui vise des travaux de mise à niveau au Parc Héritage. La municipalité s'engage à payer 50 % en argent du projet selon les conditions du programme d'aide financière au fonds touristique de la MRC d'Abitibi, volet 2 rénos-acquisitions.

Adoptée

2024-01-19 FORMATIONS DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'autoriser madame Martine Lachaine à s'inscrire à 3

formations offertes par l'ADMQ au coût de 793.33 \$ taxes incluses et qui sont subventionnées à 50 % par Québec emploi.

Adoptée

2024-01-20 LISTES DES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 18 % pour 2021, 18 % pour 2022 et 18 % pour 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN BOUTIN APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOHANNE SABOURIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente de l'immeuble ci-dessous décrit pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;

- Nom : Côté Suzie Lot : 4 004 890 Matricule :1274 28 9871

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QUE la Municipalité nomme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière pour protéger les créances de la Municipalité le 11 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

QUE la Municipalité nomme Véronique Letendre, adjointe administrative à titre de représentant(e) suppléant(e) pour protéger les créances de la Municipalité le 11 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

2024-01-21 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de décembre 2023 et celles prévisibles de janvier 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de décembre pour un total de 95 404.85 \$

Versement par chèque C2300188 à C2300211

Paiement en ligne sécurisée L2300114 à L2300121

Paiement par transfert électronique P2300221 à P2300245

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de janvier 2024

Salaires payés en décembre 2023 pour un total de 31 866.58 \$

D2300343 à D2300383

P230011 à P230019

Adoptée

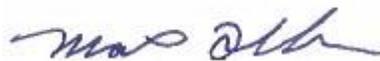
VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-01-22 LEVÉE

À 20 h 32, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



Martin Thibeault, Pro-maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.